



**6^{ème} MONTEE HISTORIQUE
SAULNOIS - VAL DE BRIDE
DEMONSTRATION DE VEHICULES
FESTIVAL DES VIEUX BAQUETS
25-26 JUILLET 2026**

REGLEMENT PARTICULIER NON SPORTIF

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASAC Moselle, organise le samedi 25 au dimanche 26 JUILLET 2026 à Val de Bride (57), le FESTIVAL DES VIEUX BAQUETS, Journée de démonstration de véhicules historique et exposition en tant qu'organisateur administratif.

Avec : l'Association Les vieux baquets, organisateur technique, 12, lotissement du Sanon, 57770 MOUSSEY.

Il s'agit d'une démonstration sur route fermée pour voitures d'époque et d'exception.

Lieu de la manifestation : Val de Bride (57)

Visa Ligue N° **39** délivré le **04/06/2026**

Permis d'organisation FFSA N° délivré le



Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Art 1.1 : OFFICIELS

OFFICIELS		
<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>N° de licence FFSA</u>
Henry	Jean Michel, Directeur de course	15551 03/08
COMMISSAIRE TECHNIQUE ET CHEF DE POSTE		



<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>N° de licence FFSA</u>
PICARDEL	Jean-Michel, Commissaire technique	311622 03/22
PARIS	Daniel, Commissaire Chef de Poste	51540 03/06
GENIN	Jean-Luc, médecin	

Responsable de la manifestation : Michel RUIZ

Responsable des commissaires Paul-Alexandre SEGA

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 10 juin 2026

Clôture des engagements le 17 juillet à minuit.

Publication de la liste des engagés le 20 juillet 2026 à 17 heures.

Accueil des participants à partir du 24 juillet midi

Vérifications administratives dans la salle polyvalente, et vérifications administratives dans la salle polyvalente : vendredi 24 juillet de 18h00 à 20h00, samedi 25 juillet de 7h00 à 9h00 et dimanche 26 juillet de 7h00 à 9h00

Il n'y aura pas de remises de trophées.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications techniques auront lieu dans la cour de l'école, et les vérifications administratives, dans la salle polyvalente :

Vendredi 24 juillet de 18h00 à 20h00, samedi 25 juillet de 7h00 à 9h00, dimanche 26 juillet de 7h00 à 9h00.

Les participants devront présenter aux vérifications administratives :

- Licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur**
- **Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.**
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Les vérifications administratives permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire ne faisant l'objet d'aucune restriction préfectorale.
- L'autorisation du propriétaire en cas de prêt du véhicule et ou location.



- La carte grise et le contrôle technique si le véhicule y est soumis.
- L'attestation d'assurance R.C. du véhicule et/ou complément.

Lors des vérifications techniques, seront vérifiés les points suivants :

- Etat des pneumatiques qui devront être en bon état.
- Vérification du niveau de liquide de frein.
- Vérification de l'éclairage.
- Présence d'un triangle de signalisation.
- Fixation des ceintures ou harnais de sécurité (pour les véhicules en étant équipés).
- Fixation des sièges si différents de l'origine (baquets).
- Casque obligatoire pour les 2 membres de l'équipage.
- Extincteur 2 litres de préférence.

Briefing obligatoire des concurrents le samedi 25 juillet à 9h15 et 26 juillet à 8h15 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ devant la salle Polyvalente :

Samedi 25 à 9h15, Dimanche 26 à 9h15.

Démonstration de véhicules historique « Saulnois – Val de bride » de 9h30 à 18h30 le samedi 25, et de 9h15 à 18h30 le dimanche 26.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à l'adresse suivante à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

LES VIEUX BAQUETS – 12, lotissement le Sanon – 57 770 MOUSSEY, jusqu'au 17 juillet à minuit.

Le nombre d'engagés est fixé à : 180 (avec + ou - 20 sur liste d'attente)

Le montant des droits d'engagement est fixé à 130 euros le samedi ou le dimanche, et 160€ le week-end. Les droits d'engagement comprennent :

- **Le café croissant du matin**
- **Un repas de midi**
- **La plaque de l'évènement**
- **Les autocollants de publicité obligatoire**
- **Les numéros de portières**

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à envoyer la demande d'engagement, ainsi que les droits d'engagement.

Le FAIT de S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE du PRÉSENT RÈGLEMENT



Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas les documents et les droits d'engagement seront retournés au concurrent non admis.

La montée se faisant sous l'égide de la FFSA, tous les conducteurs devront posséder une licence ou un titre de participation. Pour les accompagnants, ils sont assurés par l'organisation.

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 40 euros restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés. Pour un désistement dans la semaine précédant la manifestation, la totalité de l'engagement sera retenu.

ARTICLE 4 – VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Art 4.1 : Véhicules admis :

Le nombre d'engagés est fixé à : 180 (avec + ou - 20 sur liste d'attente)

Cette manifestation est ouverte à tout véhicule de tourisme, de sport ou de compétition de 1900 à 1993 ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique ou de caractère.

Les véhicules admis à participer appartiennent aux deux catégories suivantes :

Catégorie 1 : Voitures anciennes de 1900 à 1996.

Catégorie 2 : Voitures d'exception ayant un grand intérêt historique ou de caractère.

Les véhicules de la catégorie 1 seront inscrits d'office. Pour les véhicules datant après 1993 ils seront sur liste d'attente et inscrits s'il reste des places disponibles dans l'ordre de réception des inscriptions.

Les équipages se composent de 2 personnes maximum (16 ans minimum).

Les voitures de la catégorie 2 ne seront admises que le samedi sauf exceptions.

Le dimanche les véhicules devront avoir plus de 30 ans

Equipement vestimentaire des participants : Port du casque obligatoire.

Vêtements à manches et jambes longues conseillés

Harnais ou ceinture de sécurité sont obligatoires (pour les véhicules équipés d'origine).

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

Extincteur 2kg

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non



ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Art 6.1 : RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 6.2 : PARCOURS

Départ intersection de la piscine de Val de bride

Arrivée : D999 PK 49

Pente moyenne : 4%.

Longueur : 2,6 Km

Largeur : 5,5 m

Nombre de montées : 20 maxi sur les 2 journées

Postes de Commissaires : 12

Commissaires : 12

Type d'extincteurs par poste : 1 à eau + 1 à poudre

ARTICLE 9 : PUBLICITE

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. Cette publicité est obligatoire.

Les concurrents peuvent faire figurer toute publicité sur leur voiture, pour autant que celle-ci :

- Ne soit pas de caractère injurieux ou politique, ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- N'empiète pas sur les publicités de l'organisateur
- N'empêche pas la visibilité du conducteur à travers les vitres.

ARTICLE 10 : PRIX

Il n'est pas prévu de remise de trophées.